

Journal de l'Information Bouillaise

La Bouillotte

Association loi 1901 - B.P. 7

76530 - LA BOUILLE

Mai 1990

Numéro 3

- Ceux que l'on appelle les Mariniers
- Notre jeu : Promenade Découverte
- Exclusif : Les Démarches Administratives
Où et Quand



*Un fleuve,
deux rives,
un lien :
le BAC ,
un des poumons de
notre village.*

Sommaire

Les gens du bac	p. 4
Le tennis à La Bouille	p. 6
Profil de notre commune	p. 7
Urbanisme	p. 7
ATCI	p. 8
La Bouillotte sur 100.1Mhz	p. 8
Le centre de secours	p. 9
Pénélope	p. 9
Jeux... promenade découverte...	p. 10
La vie scolaire	p. 12
L'ASCB	p. 12
L'Ile Maternelle	p. 13
Nos enfants en vacances	p. 13
Souvenirs de neige	p. 14
Droit de réponse	p. 15
La Bouille Autrefois	p. 16
Mémo "Nos papiers"	p. 18

Ont participé à ce numéro :

Jeanne	BEHRE
José	BERNIERES
Chantal	DAULY
Yves	FACHES
Pascale	JAQUEMIN
Christine	LARCHEVEQUE
Claudine	LEMARIEY
Daniel	LEMARIEY
Catherine	PORTIER
Patricia	RAULET
Christian	RENONCOURT
M	SICSIC
Maud	TARNOT
Jean	TARNOT
Murielle	YON

ainsi que les Mariniers

JOURNAL D'INFORMATION BOUILLAIS

Responsable de la Publication :

E. LEFEBVRE

J. NOUVEL

Maquette :

Antoine JARDOT

Photographies :

La Bouillotte

Impression :

LECERF Rouen Offset

NORM'EDIT

I.S.N.N. en cours

DE L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE

Lors du recensement de 1982, notre village comptait 550 habitants, aujourd'hui nous devrions avoisiner les 830 (chiffre recueilli par l'agent recenseur restant à officialiser par l'INSEE). Le dernier recensement nous donne une nouvelle photographie de La Bouille, il nous apporte des renseignements précieux quant à notre évolution. Savez-vous que la population du Vracq représente aujourd'hui près de 55 % de La Bouille. Cette nouvelle population amène une richesse nouvelle mais aussi des besoins nouveaux... c'était prévisible.

Prévisible, par exemple, la nécessité d'un groupe scolaire adapté à un afflux de jeunes gens, né d'un plan d'urbanisme limitant volontairement la taille des logements et, par là même, l'âge de leurs occupants.

Prévisible, aussi, la demande d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Actuellement notre commune n'offrant qu'un choix limité, des associations se créent, d'autres élargissent leur champ d'action pour répondre à ce besoin, à ce manque. Une des dernières associations bouillaises à avoir vu le jour, le LBTC (La Bouille Tennis club), parrainée par l'entreprise locale ATCI, compte aujourd'hui une centaine d'adhérents.

La Bouillotte, avec ses quelques moyens, essaie aussi de faire plus ; elle propose 2 semaines de stage en Juillet pour les enfants de la commune.

L'association, c'est la dynamique que ce soit au niveau associatif pur ou en matière d'associations d'idées, de projets. Nous vous proposons dans ce numéro un projet d'urbanisme dessiné par M. Tarnot, resté sans suite...

Aussi, nous sommes convaincus, au sein de la Bouillotte que l'intercommunalité doit devenir une réalité. Aujourd'hui les petites communes comme les fermes ou entreprises doivent s'associer pour mieux se développer et répondre aux nouveaux besoins de la population.

La Bouille, riche de son expérience gastronomique, devrait utiliser ce potentiel touristique : construction d'un mini golf, sentiers pédestres, parc de loisirs, syndicat d'initiative, musée des Vikings, etc...

La Bouille pourrait aussi tirer profit de sa situation géographique privilégiée et de son passé historique pour favoriser son développement.

La Seine, vecteur porteur où pourrait être développé le tourisme fluvial, est un des poumons de notre village, comme le fait découvrir le reportage sur le passage d'eau.

Volontairement nous parlons peu du conseil municipal, nous nous réservons un droit de réponse à la lettre du Maire sous forme d'un dessin humoristique.

L'avenir de notre village passe par la participation directe des habitants : celle-ci peut trouver un champ d'action privilégié dans, l'aménagement des espaces où nous vivons, le développement du tissu associatif et le fonctionnement des commissions municipales.

Toutes ces actions permettraient un épanouissement de notre commune et d'y instaurer une vraie vie de village.

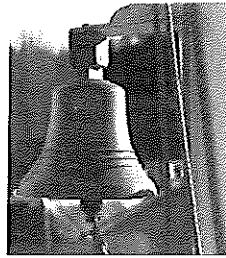
BONNES VACANCES.



Eugène LEFEBVRE

"LES GENS DU BAC"

reportage de
Patricia RAULET



notamment le dimanche. Nous circulons, alors, en "non-stop" : s'il reste une seule voiture en cale lorsque le bac vient de se remplir, nous sommes obligés de revenir la chercher.

La Bouillotte : Les équipages sont-ils exclusivement attirés au bac de La Bouille ?

Les gens du bac : Oui, nous sommes attirés à ce bac, c'est-à-dire que nous le suivons sauf en cas d'arrêt prolongé bien sûr. En 1988, lorsque le bac a été changé, de nouveaux équipages sont arrivés avec le bac fluvial (Monsieur Péron, premier patron, est en effet, arrivé à cette époque). Sinon les équipages changent comme partout : par promotion, pour se rapprocher du lieu d'habitation ou toute autre raison.

La Bouillotte : De qui dépend le bac de La Bouille ?

Les gens du bac : La Régie des bacs qui gère à la fois les bacs maritimes et fluviaux comprend deux subdivisions : celle de Caudebec en Caux et celle de Rouen. La limite géographique est La Bouille, son bac fait partie de la subdivision de Caudebec.

Bruno Lebourgeois, capitaine, et Christius Caussiaux sont de service et nous accueillent dans la cabine de pilotage :
" La Bouillotte ? ... Ah oui ! nous avons lu le numéro 2, d'ailleurs nous n'y avons pas trouvé de photo où apparaissait le bac. Pourtant, La Bouille ne serait pas ce qu'elle est si le bac n'existait pas, sic ! "
C'est là où nos idées se rejoignent et ce pourquoi nous avons décidé de consacrer un article au bac et à ses

Au fait, comment les nomme-t-on ?

Les gens du bac : Nous sommes des mariniers, les mariniers du département en quelque sorte attachés à un bac fluvial. Aujourd'hui, avec le souci de revaloriser la profession, le terme de marinier laisse la place à celui de capitaine de bac.

La Bouillotte : Le bac de la bouille a-t-il toujours été fluvial ?

Les gens du bac : Non, l'ancien bac, qui a été remplacé en Mai 1988, était un bac maritime comme celui de Duclair. C'était un bac plus important plus fort en tonneaux qui pouvait transporter des poids lourds, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui sauf pour les engins agricoles.



Premier équipage : Jean Peron, 1er patron (Sotteville) - Alain Weesen (Grand Quevilly)

La Bouillotte : De quels horizons venez vous ?

Ch. Caussiaux : La plupart d'entre nous sommes d'anciens mariniers de péniches, de pousseurs ou de diverses origines. C'est en effet un atout de savoir naviguer pour devenir capitaine de bac. Moi-même, j'ai navigué 25 ans sur une péniche sur les

canaux du Nord, de Belgique, de Hollande et d'Allemagne avec ma famille. J'ai choisi en 1982 de changer de bateau et de travailler sur la vedette Jean Ango, puis à Amfreville la Mivoie au passage d'eau piétons-cycles, et depuis deux ans, ici à La Bouille. L'avantage de travailler sur le bac, c'est surtout de renouer avec une vie de famille plus régulière, de faire des horaires fixes et non plus les trop longues journées que nous connaissions sur les péniches.

La Bouillotte : Justement qu'elle est votre organisation de travail ?

Les gens du bac : Nous fonctionnons avec trois équipages : trois capitaines responsables, trois matelots (capitaines de réserve) et un homme d'entretien. Le dimanche, ils sont renforcés, en raison du trafic plus important, par un matelot receveur. En plus de l'homme d'entretien qui fait des journées de 8h (39h/semaine), chaque membre d'équipage doit 8h d'entretien toutes les trois semaines.

Nous travaillons par quart de 24/48 h en quelque sorte, c'est-à-dire qu'un équipage prend son quart de 12h30 à 22h30, suit une période d'arrêt de 7h puis une seconde période d'activité de 5h30 à 12h30 soit 24h au total. Pendant les 48h suivantes, le premier équipage est au repos, les deux autres se succèdent alors.

Pour ce qui concerne les traversées, nous suivons les nouveaux horaires qui sont affichés depuis peu sur le panneau installé par la Régie des bacs de Caudebec en Caux. Nous suivons également une autre règle qui permet un service accéléré,



Second équipage : Christius Caussiaux (Sotteville) - Bruno Lebourgeois, 2ème patron (Grémonville) - Entretien : Bernard Lesueur

La Bouillotte : Quels sont les permis nécessaires au pilotage d'un bac ?

Les gens du bac : Pour devenir capitaine de bac, nous devons passer un brevet de transport en commun qui comprend des épreuves de navigation et une connaissance des règles élémentaires de sécurité ainsi qu'un brevet de secourisme.

Le pilotage en lui-même, comme vous avez pu le constater, se fait dans les deux sens : comme un bérêt, le bac n'a ni avant ni arrière!

La Bouillotte : De quels instruments disposez vous pour naviguer ?

Les gens du bac : Nous disposons de deux radiotéléphones. Le premier nous maintient en liaison permanente, grâce à un canal de

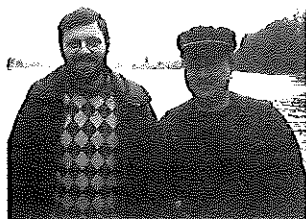
sécurité, avec la capitainerie du port de Rouen qui nous donne toutes sortes d'indications concernant le trafic fluvial (par exemple, si un gros navire descend la Seine, le port nous avertit pour que le bac dégage la cale). Le second nous relie avec la Régie des bacs de Caudebec en Caux qui nous donne des renseignements de navigation ou que nous consultons pour des problèmes techniques. Ensuite, nous disposons d'un radar qui nous "éclaire" sur un rayon de 800m (par temps de brouillard il devient indispensable).

La Bouillotte : Quelle est la limite pour naviguer en toute sécurité ?

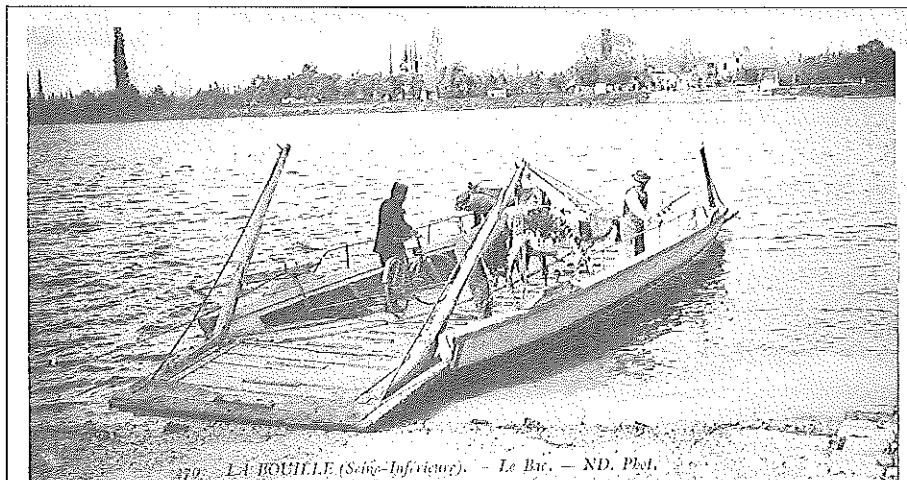
Les gens du bac : Elle est à l'appréciation du capitaine mais nous avons tout de même un point de repère : lorsque le bac est placé en milieu de Seine, nous devons pouvoir distinguer les grosses lampes à sodium situées sur l'autre rive. En ce qui concerne les règles de priorité, le bac est un bateau qui coupe la route aux bateaux navigant sur le fleuve, il n'est donc jamais prioritaire, il laissera le passage et ne passera que derrière ces bateaux.

La Bouillotte : Quels rapports entretenez-vous avec les Bouillais ? Vous sentez-vous intégrer dans l'une ou l'autre des deux communes desservies ?

Les gens du bac : Non, nous dépendons de la Régie des bacs de Caudebec, nous ne nous sentons attachés ni à La Bouille ni à Sahurs. En réalité, nous assurons seulement la continuité d'une route départementale. Nous sommes plus tournés vers La Bouille parce que notre local y est basé, simplement. Mais nous sommes tout à fait disposés à nous faire mieux connaître auprès des habitants. Nous sommes de toute façon pour la boîte à idées aussi bien pour des améliorations qui toucheraient l'environnement direct du bac que pour des modifications pratiques qui concerneraient le quotidien du personnel navigant.



Troisième équipage : Denis Chambry, 3è patron (Jumièges) - Michel Aucourt (St Etienne du Rouvray).



270 - LA BOUILLE (Seine-Inférieure) - Le Bac. - ND. Photo.

Témoignage de MAURICE SIMON.

Remplaçant polyvalent

Monsieur Maurice Simon nous parle du passage d'eau autrefois. C'est le régional de l'étape puisqu'il habite Sahurs où il remplit d'ailleurs les fonctions de Maire-adjoint. L'eau, c'est son milieu, il travaille sur la Seine depuis 28 ans.

J'ai travaillé 25 ans au passage d'eau Hautot/Seine - Grand-Couronne, on peut dire que je suis le dernier rescapé des passages d'eau à fermage; anciennement, tous les passages d'eau étaient à fermage, même celui de La Bouille il y a une centaine d'années. C'est-à-dire que le département établissait un contrat de 5 ans avec un artisan qui assurait le service du passage d'eau. Le matériel lui étant fourni, l'artisan avait à sa charge l'entretien, le carburant et le salaire des ouvriers qu'il employait.

Le passage d'eau d'Hautot/Seine était un passage piéton-cycle, il était gratuit. Il y avait trois passages par jour : un le matin, un le midi, un le soir.

Après 16 ans de fermage, le bac a changé de statut, alors, j'ai travaillé avec un patron (capitaine de bac) toujours sur la vedette d'Hautot et ceci pendant 9 années. Ensuite le passage d'eau a été supprimé. J'ai connu les dernières vedettes. J'avais 5 ans, la cale de La Bouille était en face de l'église et un peu plus en aval à Sahurs. La vedette de La Bouille sortait de sa cale à reculons et faisait demi-tour pour traverser, les vedettes n'avaient qu'un seul sens de marche. Depuis la cale a changé d'endroit, les vedettes ont disparu, la Seine a été élargie, une trentaine d'hectares ont été ponctionnés sur la commune de Sahurs entraînant la destruction de fermes et de maisons.



Par le passé, le bac c'était la vie des deux communes, l'absence de commerces, de pharmacie à Sahurs amenait tout naturellement ses habitants à prendre le bac pour se rendre à La Bouille. Aujourd'hui, le bac contribue toujours à l'animation des deux communes et leur donne un charme particulier : qui n'a pas pris plaisir à effectuer la traversée simplement à pied pour se donner un petit air de vacances et jouir du paysage imprenable vu du bac.

Question aux lecteurs : Quel est la largeur de la Seine à La Bouille ?
170 m, 240 m, 280 m, 310 m. (Réponse page 15).

Quelques suggestions des gens du bac :

Environnement

"Il serait judicieux de faire nettoyer les toilettes publiques, comme cela se fait dans la commune voisine de Sahurs. Cela afin d'éviter qu'elles ne parfument l'atmosphère avoisinante par beau temps. Ainsi ces toilettes publiques pourraient remplir leurs fonctions. La Bouille ne devrait-elle pas soigner l'accueil qu'elle réserve aux visiteurs... !

Nous disposons d'un local sur la commune de la Bouille où nous prenons nos repas. Et toutes les semaines nous avons des poubelles à éliminer, il nous serait agréable que le camion benne ramasse notre sac qui est déposé toutes les semaines à côté de ce local.

Signalisation

Une signalisation devrait être installée à la sortie de l'autoroute de la Maison Brûlée mentionnant : " Bac pour voitures, direction Sahurs, Cantelcu, St Martin de Boscherville".

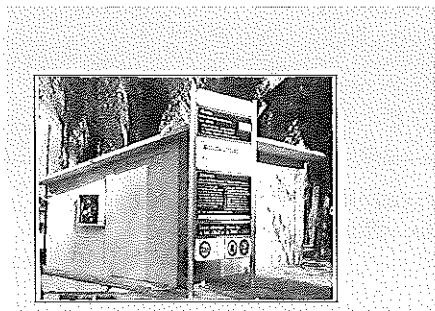
"LES GENS DU BAC" (suite)**La gestion des bacs**

Les bacs navigant sur la Seine dépendent du Département (Conseil Général), celui-ci en confie la gestion au Port Autonome de Rouen.

Le Département compte aujourd'hui une dizaine de passages d'eau en activité. Trois services territoriaux se répartissent la gestion de ces bacs :

- le service de Messieurs TROALIC et LAUNAY basé à Caudebec-en-caux, gère six passages d'eau de La Bouille à Quillebeuf-sur-Seine : La Bouille, Duclair, Mesnil s/Jumièges, Jumièges, Yainville et Quillebeuf (ce dernier étant cofinancé par deux départements l'Eure et la Seine-Maritime.
- le service de Monsieur THUILLIER basé à Rouen gère les bacs de Petit-Couronne et de Dieppedalle ainsi que la vedette Jehan Ango.
- le service de Monsieur LEPRINCE, quant à lui, gère le bac d'Amfreville la Mivoie et les problèmes liés à l'environnement.

Les budgets de fonctionnement de ces différents bacs sont préparés par le Port Autonome de Rouen qui les soumet au Département pour approbation.



Local des mariniers situé sur la commune de La Bouille.

La Bouillotte remercie les différents équipages qui ont participé à ce reportage, pour leur accueil et leur sympathique coopération.

LE TENNIS A LA BOUILLE ...**HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN ...**

La Bouillotte a rencontré Christian Renoncourt - Président du Tennis Club.

M. Renoncourt, comment expliquez-vous cet attrait des Bouillais pour le tennis et quels sont les moyens que vous avez mis en place pour organiser cette association qui frôle la centaine d'adhérents ?

Hier, on pratiquait déjà le tennis à La Bouille, sous le contrôle de la municipalité de l'époque (par l'intermédiaire de l'Office St Exupéry), cette activité regroupait bon an mal an, 40 à 60 personnes. En dépit des efforts d'animateurs de bonne volonté, les structures inadaptées vouaient ce sport au déclin à La Bouille.

Aujourd'hui, près d'une centaine de Bouillais (environ 1 habitant sur 9) pratique le tennis. Il me paraît intéressant de faire un premier bilan et d'analyser les raisons de cette réussite.

Tout d'abord, il est incontestable que le nombre très limité d'activités sportives proposées à La Bouille favorise notre développement.

Ensuite et surtout, cette réussite s'explique par l'expression d'une double volonté et par la mise en place d'une organisation efficace.

Une double volonté

* Permettre au plus grand nombre de Bouillais de pratiquer un sport passionnant et formateur. Pour cela des cotisations calculées au plus juste vous sont proposées et je m'engage à ce qu'elles n'augmentent pas la saison prochaine.

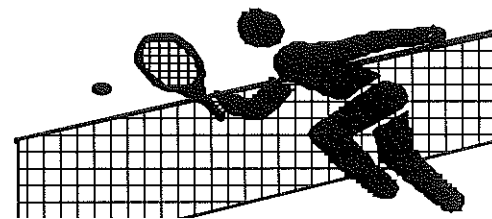
* Satisfaire les souhaits de chacun. En effet, tous n'ont pas les mêmes aspirations. Ont donc été mis en place :

- des cours pour les enfants le mercredi
- des cours pour les adultes assurés par un moniteur
- des doubles amicaux le dimanche matin
- des tournois internes (simples, doubles, jeunes)
- la participation d'une équipe en championnat départemental
- l'entraînement des joueurs qui composent cette équipe

- le parrainage des meilleurs jeunes par des bons joueurs
- un classement-défi
- un bulletin d'information interne
- une soirée à la salle polyvalente le 16 juin

Une organisation efficace

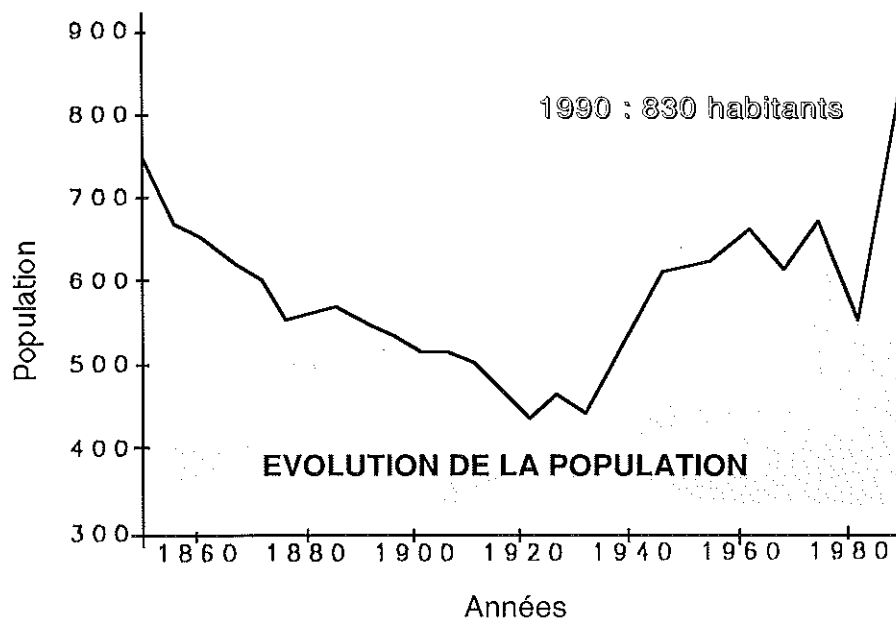
Un comité directeur de 9 personnes et 5 commissions (secrétariat et communication interne, jeunes, sportive, tennis-loisirs, promotion et communication externe). C'est sans doute cela le plus important. En effet, il est impossible de diriger de manière efficace une association de ce type sans le travail des commissions. Ces commissions, élargies, ne sont pas compétentes pour prendre des décisions ayant des implications financières ou des incidences sur l'organisation du club. En revanche, elles ont toute latitude pour étudier les questions dont elles ont la charge et pour proposer des actions adoptées par le Comité Directeur. Le président est chargé de motiver ces commissions, de coordonner leur travail et de prendre les décisions si nécessaire.



Demain, il faudra fidéliser nos adhérents. Pour cela, les responsables devront multiplier leurs efforts pour parfaire ce qui a été mis en place cette année. De nouvelles idées devront voir le jour. Ainsi, le club continuera à se développer.

Je souhaite que l'exemple de notre club inspire d'autres initiatives afin de créer d'autres activités. A défaut, je suis prêt à le faire.

Mais il faut pour cela que le club de tennis, s'il continue de croître puisse bénéficier dans le cadre d'un projet d'urbanisme, d'installations encore mieux adaptées. Il sera ainsi possible de libérer en grande partie la salle polyvalente pour d'autres activités.

PROFIL DE NOTRE COMMUNE

Altitude (mairie)	: 5 mètres
Point le plus haut	: 129 mètres
Superficie	: 127 hectares
Densité de population	: 653 hab. / km ²

EVOLUTION DE LA POPULATION

En 1982, lors du dernier recensement, il avait été compté 550 habitants ; aujourd'hui nous sommes 830 - soit une progression de 51 %.

La jeune population de moins de 18 ans représente 200 personnes soit 24 %.

EVOLUTION DU PARC DES LOGEMENTS

Notre village compte 376 logements contre 230 en 1982, soit une progression de 63,5 %.

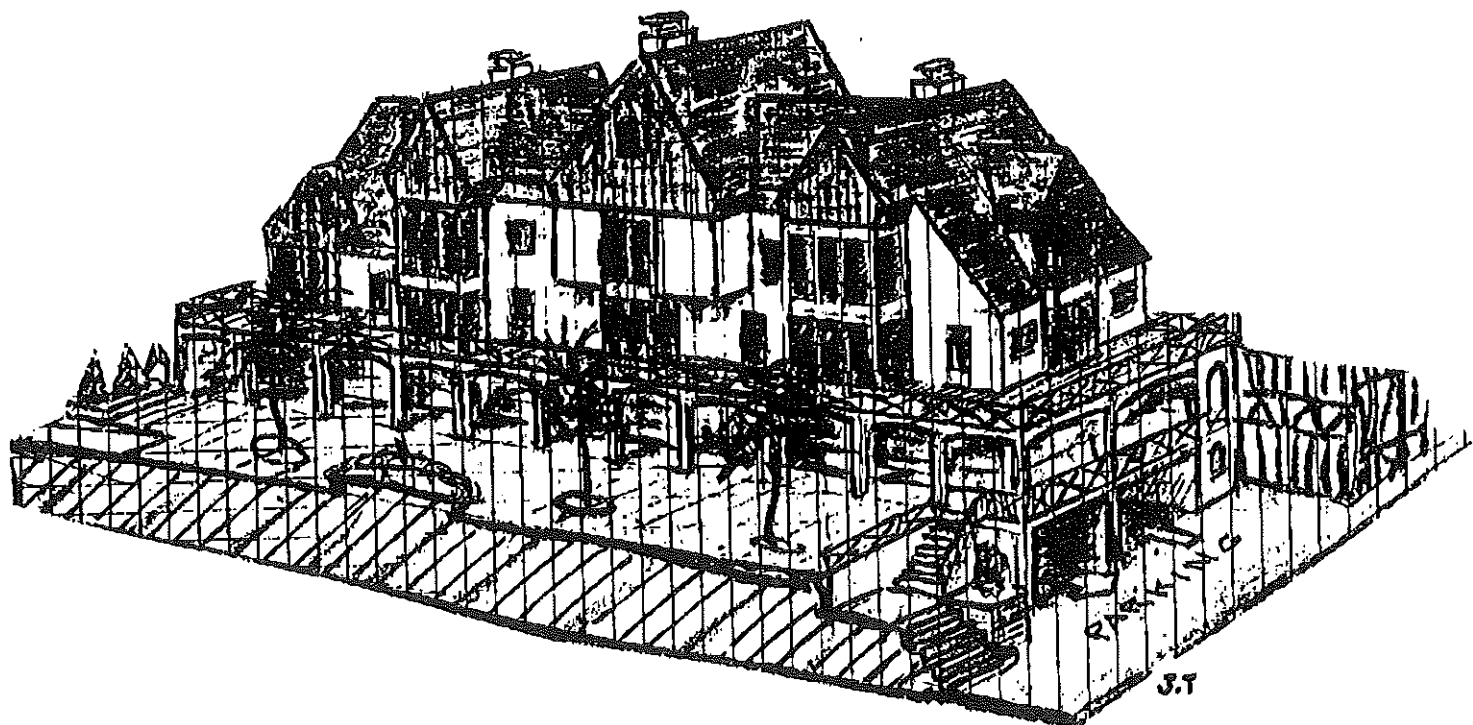
URBANISME

L'an passé le conseil municipal a donné son accord pour acheter le lot situé entre la rue Magalon et la rue de la République, plus communément appelé garage ESCHBACH. Achat facilité par une réserve foncière du SIVOM de 500 000 f.

La municipalité devait se pencher activement sur l'utilisation possible de ces parcelles en réunions de commission Urbanisme. Mais ...

M. TARNOT, conseiller municipal, avait dessiné cet avant-projet pour l'utilisation de ce quartier en voie piétonne transversale, en implantant à la place du garage ESCHBACH ce bâtiment locatif et commercial. Mais aujourd'hui après un an, toujours aucune réponse de ce projet, rien, ni même une réunion de commission d'urbanisme.

Le règlement de cette dette arrivera à échéance dans 4 ans et la commune sera redevable de 630 000 f.



A T C I

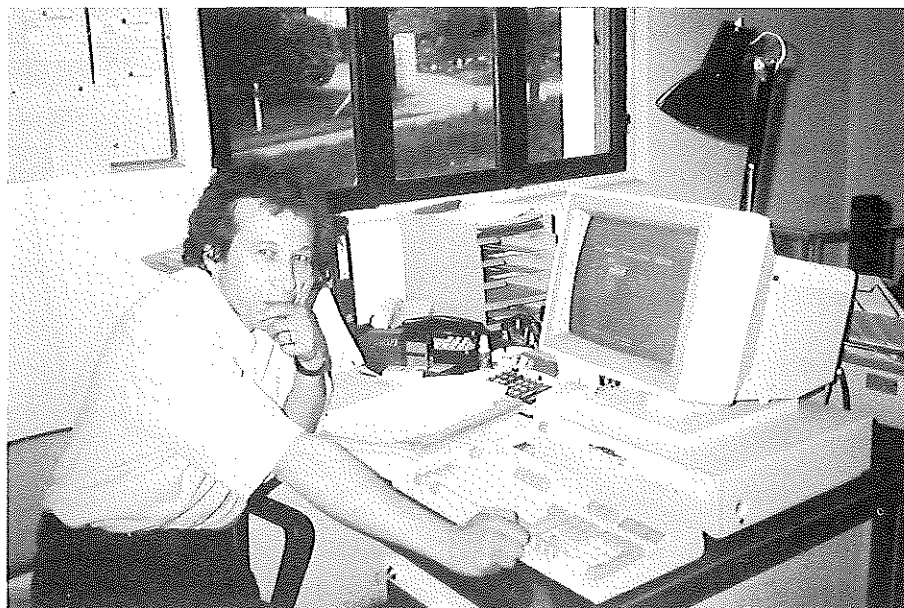
Dans notre dernier numéro, nous vous avons parlé de la construction du perré où était employé le bitume. Aujourd'hui, Monsieur SICSIC, directeur de la jeune entreprise A.T.C.I., nouvellement installé à La Bouille nous fait part de son expérience et nous explique les différentes applications du caoutchouc.

A.T.C.I. s'est installé sur la commune de La Bouille en Septembre 1989, et certains se posent, peut-être à notre sujet, des questions.

La Bouille dispose de son journal d'information et je suis heureux de pouvoir dire à tous, qui nous sommes, ce que nous faisons, et quels sont nos objectifs.

Le sigle tout d'abord : A.T.C.I. signifie Applications Techniques en Caoutchouc Industriel.

Notre société, créée en 1987, est spécialisée dans la fourniture, auprès des industriels locaux, des agriculteurs et des particuliers, de tuyaux techniques, courroies de transmission, bandes transporteuses et joints spéciaux.

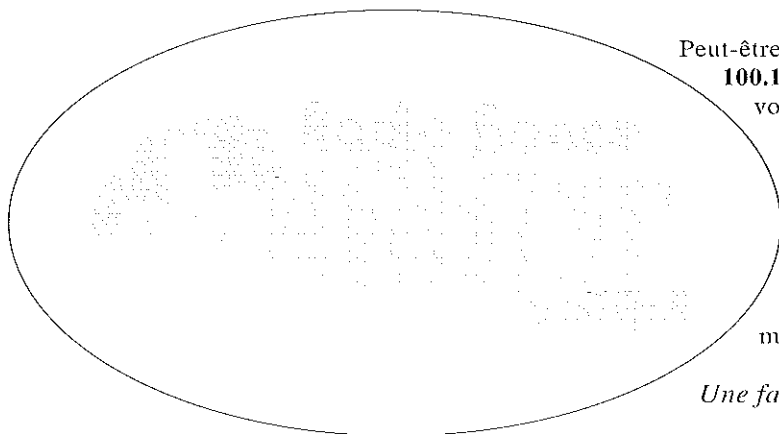


Le domaine est vaste, et l'on ne soupçonne pas toutes les utilisations qui sont faites du caoutchouc. Je m'empresse de dire que rien de tout cela n'est fabriqué à La Bouille, et que nous n'achetons auprès de manufacturiers français ou européens, que des produits finis. Ces derniers sont, soit stockés pour faire face à des dépannages, soit redistribués directement vers les utilisateurs. L'avantage de cette formule est qu'elle permet de réduire au maximum les frais de personnel, et supprime totalement les risques de pollution. La société compte cinq personnes. Trois techniciens sont

chargés de la préconisation et de la mise en place des bandes transporteuses sur chantiers. Nous opérons donc la plupart du temps sur les sites de nos clients, et les deux seules personnes qui restent au bureau sont, elles, chargées de la marche commerciale et administrative de l'entreprise.

Nos résultats sont encourageants et notre croissance satisfaisante. Notre objectif sur les trois années à venir, est de confirmer et d'asseoir la réputation de l'entreprise. A terme, cela signifie pour nous cinq emplois supplémentaires.

La Bouillotte reçue dans les studios de Radio-France Normandie Rouen



Peut-être étiez vous branchés le dimanche **18 Mars 1990** sur **100.1 Mhz**, et avez vous eu la surprise d'entendre parler de votre village au cours de l'émission de **Stéphane CAPPI** :

Anima-Fête de 15 h à 17 h.

Invités par RFN, Eugène LEFEBVRE et Joël NOUVEL ont parlé 30mn en direct de leur journal d'information "La Bouillotte" et de cette expérience somme toute assez rare pour une commune de moins de 1000 habitants.

Une façon comme une autre de promouvoir la commune.

LE CENTRE DE SECOURS

Le corps des pompiers de La Bouille se compose de 13 personnes volontaires. Ce centre, autonome, est rattaché au groupement de l'agglomération rouennaise géré par le SIVOM.

Son matériel est fourni par Rouen et la commune n'a, à part les locaux, aucune charge à supporter. Aujourd'hui, la sirène n'est plus déclenchée, sauf le samedi midi afin de contrôler son bon fonctionnement. Les appels sont sélectifs, chaque pompier possède un "bip" en cas d'alerte.

Pour M. Bernières, il est très important que le centre de secours de La Bouille ne disparaisse pas :

"Aujourd'hui, nous parlons de centralisation à Grand-Couronne, d'accord, mais La Bouille devra rester un poste de premier secours, c'est fondamental. Notre situation géographique, notre environnement devraient permettre de conserver ce centre de secours : La forêt à proximité, la Seine, et le tourisme sont des éléments importants pour son maintien. Une commune comme la nôtre pourrait avoir plus de volontaires, aussi je profite de votre journal pour faire un appel auprès d'éventuels intéressés qui souhaiteraient devenir pompiers".

Pour effectuer cette mission, il faut du courage et de la persévérance. Le futur pompier est stagiaire durant la première année et suit une formation axée sur la trilogie du secours : BNS, Réanimation, Secours routier. Si vous souhaitez avoir de plus amples renseignements, contactez M. Bernières au Centre de Secours de La Bouille le mardi soir.



Accident survenu à La Bouille courant Avril, sans gravité corporelle.

LA SAINTE BARBE DES POMPIERS.

En Janvier dernier à Grand-Couronne, dans la cité de BERNARD FRAU, beaucoup de personnalités étaient présentes, dont M. YVON ROBERT vice-président du SIVOM représentant M. FABIOUS et M. DEAN Président de la commission incendie. A cette cérémonie de la Sainte Patronne des Sapeurs Pompiers, qui réunissait les hommes des Corps de Grand-Couronne, de Moulineaux et de La Bouille, le Lieutenant-Colonel BAUDIN soulignait l'activité importante des sapeurs pompiers, 800 missions en 1989 pour les trois corps présents, dont 50 pour le corps de la Bouille, commandé par le Sergent-Chef BERNIERES.

PENELOPE

Mme Chantal Dauly nous raconte comment elle est arrivée à créer son atelier rue Magalon.

Je dessine depuis l'âge de dix ans et après quelques études je suis rentrée à l'école des Beaux Arts du Mans . Depuis cette période,

le dessin m'accompagne dans ma vie et me mène, naturellement, à tous les moyens d'expression manuelle (couture, tricot, décoration, fabrication des cadeaux pour l'entourage, des bijoux...) ; jusqu'au jour où, ma décision fut prise d'en faire un métier .

Je débute dans le "Village des Métiers" de Bas-Mauny avec très peu de moyens (financiers)... et tout se met en route. L'envie de venir s'installer à la Bouille, le

petit village touristique, tout près, avec ce petit air de vacances qui s'en dégage dès qu'il fait beau. Une petite maison dans la rue Magalon et voilà !..., quelques travaux afin d'aménager l'atelier et la boutique tout en gardant le caractère de la maison , et je commence. Je confectionne des bijoux en perles, en pâte de verre (des années 30), en résine (matière modelée à la main) qui sont des pièces uniques. La pâte à sel (farine, sel, eau), que je travaille un peu comme de la terre, me permet de fabriquer des sujets tel que des paniers de fleurs, de fruits ou des personnages comme des poupées, des chats... qui sont, après cuisson, vernis ou peints. Je m'essaie, également, à des compositions de fleurs séchées, agrémentées de fleurs en résine ou en pâte à sel, et à des chapeaux. Quelques fois, quand j'ai un peu de temps, je pratique avec grand plaisir la peinture sur bois ou sur métal... Tout se passe ici à l'atelier, un travail acharné mais passionnant, qui prend tout mon temps... mais qui me laisse la totale liberté de faire ce que je veux, car la création ne peut pas être contrainte...

L'atelier est ouvert, en général en semaine (sauf le mercredi en période scolaire), mais en fonction des différentes expositions auxquelles je participe, il peut être fermé. Il vaut mieux téléphoner , si on habite loin, avant de venir.

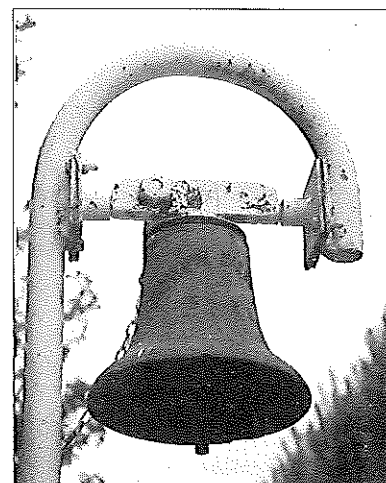
Chantal DAULY tél. 35.18.11.12.



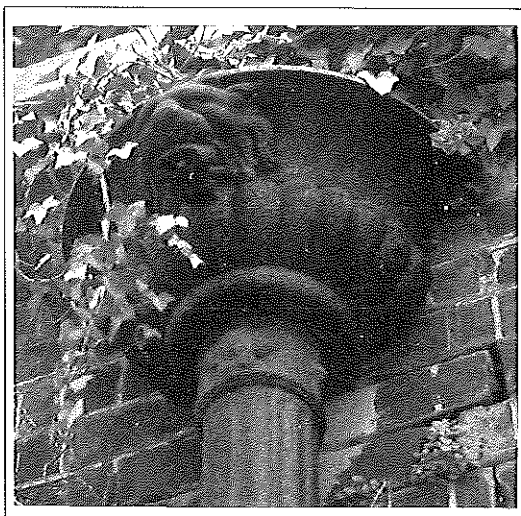
... JEUX ...

...PROMENADE

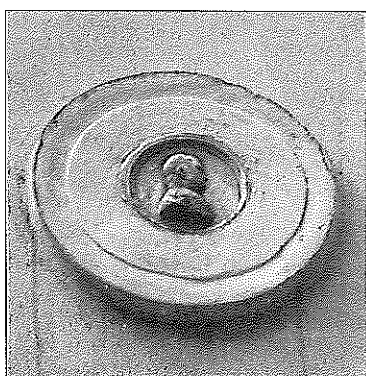
DECOUVERTE ...



11



1



2



3



4

"LA BOUILLE ?"

*"C'est mon village, vous pensez,
je le connais bien !"*

Voilà sans doute la réponse que vous nous auriez donnée. Mais avez-vous pris le temps de lever le nez, de ralentir le pas et de flâner dans les rues, venelles ou quartiers moins connus ?

LA BOUILLE c'est aussi : une infinité de détails surprenants, pittoresques, à peine perceptibles par l'oeil du promeneur pressé (que nous sommes malheureusement trop souvent).

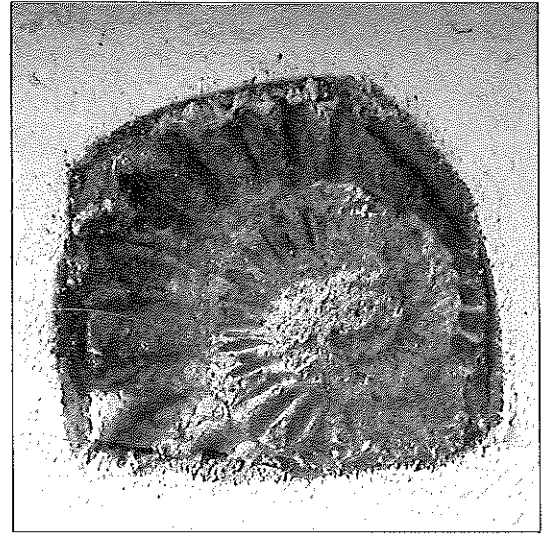
Aussi, la **BOUILLOTTE** vous propose-t-elle de l'accompagner au travers des quelques clichés suivants.

A vous de découvrir quel a été l'itinéraire du photographe en suivant l'ordre chronologique des photos.

Ce jeu est ouvert à tous (à l'exclusion de tous membres ayant participé à l'élaboration de la **BOUILLOTTE**).



10



9

Nous attendons vos réponses. Veuillez utiliser pour cela le coupon ci-joint et nous le faire parvenir aux adresses suivantes :

soit : LA BOUILLOTTE
B.P. 7
76530 LA BOUILLE

soit : M. JOEL NOUVEL
Le Château du Vracq
Pavillon 242

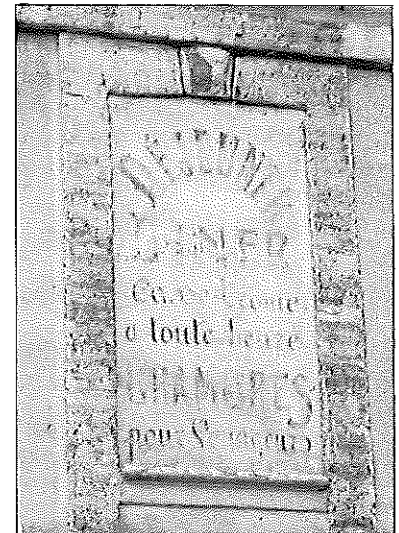
Soyez précis dans vos réponses ; donnez nous le nom des rues ou venelles empruntées et éventuellement le n° ou le nom de la maison ou édifice concerné.

Pour départager d'éventuels ex aequo, nous vous proposons la question subsidiaire suivante :

A quelle date exacte le bac actuel, a-t'il été mis en service ?

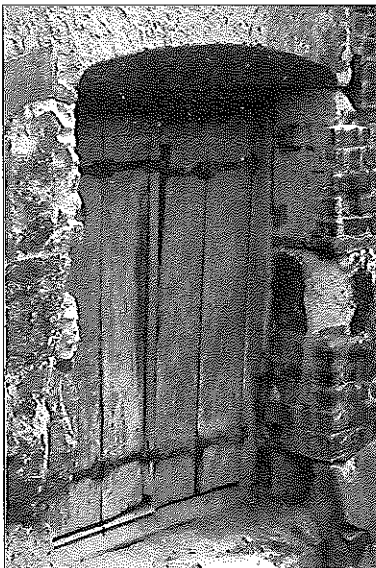
Enfin, en cas de plusieurs bonnes réponses, nous procéderons à un tirage au sort.

Ce jeu est parrainé par
le jeune patron Laurent VALLÉE
du nouveau restaurant "**Le Borsalino**".
Il offre au gagnant 2 repas d'une valeur totale de 200 F.

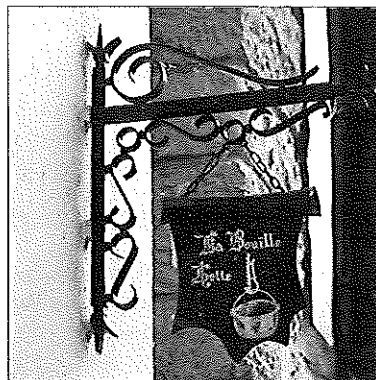


8

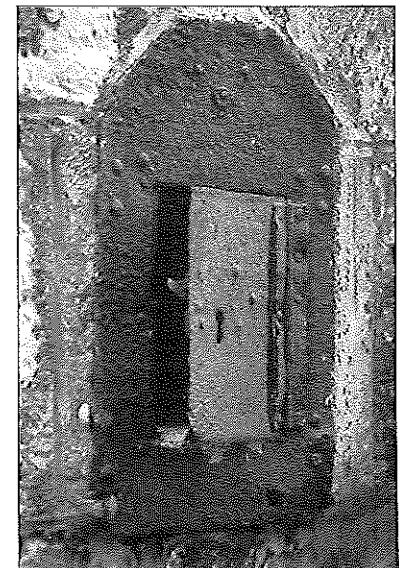
5

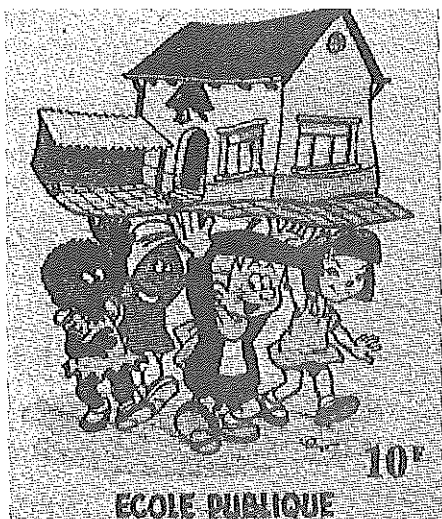


6



7





...l'ouverture d'une troisième classe... une réalité.

La directrice de l'école primaire reçoit les parents pour les inscriptions le Vendredi de 16h30 à 18h00. Il faut se munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- d'un certificat de résidence délivré par la mairie.

L'ouverture d'une 3^{ème} classe en primaire... une réalité.

Suite à l'augmentation des effectifs, l'ouverture d'une 3^{ème} classe primaire est possible. Cela permettrait à la rentrée 1990 d'avoir :

- 1 classe de C.P.
- 1 classe de cours élémentaire
- 1 classe de cours moyen.

Cette nouvelle répartition présenterait, bien sûr, beaucoup d'avantages :

- enfants regroupés par tranche d'âge et par niveau,
- meilleure disponibilité des enseignants envers les élèves.

L'ouverture ne se fera qu'après la connaissance du nombre d'inscriptions ; il faut donc que celles-ci se fassent le plus rapidement possible.

Nous espérons tous, enfants, parents d'élèves et enseignants que cela se réalisera.

Nous savons que la commune ne possède pas de local, mais nous souhaitons que la municipalité fasse le nécessaire avec les moyens qui sont les siens afin de résoudre ce problème.

La Directrice
Christine LARCHEVEQUE

DE L'IMAGINATION HAUTE EN COULEUR DANS LA CLASSE DE Mme LARCHEVEQUE

Pendant la classe, Mme LARCHEVEQUE propose à ses élèves de CM 2 un exercice faisant appel à leur imagination.

Le sujet est celui-ci :

A partir de 4 images, rédigez une histoire.

Image 1 = un peintre

Image 3 = un garçon avec son chien

Image 2 = un peintre avec une échelle

Image 4 = le garçon et le peintre à terre.

Nous mettons à l'honneur, la copie de Jeanne BEHRE, âgée de 11 ans qui nous surprend par son style déjà bien affirmé pour son jeune âge et la pointe d'humour qu'elle a su donner à son récit.

(Jeanne a déjà fait les honneurs de sa classe en décrochant la meilleure note pour son devoir).

Jugez vous-même :

PINCEAUX ET COULEURS, LE CLUB DES TOMBEURS

Un jour, Monsieur le Maire a décidé que les murs de la mairie avaient vraiment besoin d'être repeints. Alors, il dit à sa secrétaire, l'élégante Mademoiselle Coquette, de téléphoner à l'agence PINCEAUX ET COULEURS de la ville voisine pour prendre un rendez-vous. Alors, la semaine qui suivit, nous vîmes arriver une énorme camionnette avec en gros caractères :

PINCEAUX ET COULEURS

pour toutes vos façades à repeindre un seul numéro de téléphone : 35.36.37.38

C'est alors qu'un homme d'environ trente-cinq ans sortit de la camionnette avec une casquette au nom de l'entreprise.

Après tout ce défilé, le peintre s'est enfin mis au travail. Quelques minutes plus tard, Julien passait par là alors qu'il promenait son chien. Il aperçut le peintre et lui dit bonjour. Tout à coup, le peintre a certainement voulu l'impressionner en faisant je ne sais quelle sorte de gymnastique, si bien qu'il se retrouva par terre parmi la peinture et les pinceaux. C'est alors que le peintre décida de démissionner en disant : "le club PINCEAUX ET COULEURS, j'en ai vraiment "ras le pinceau".

QU'EST CE QUE L'ASCB ?

L'association sportive et culturelle de LA BOUILLE a lancé ses ateliers un peu tardivement pour l'année 1990 mais avec succès. Plusieurs ateliers pour les jeunes de moins de 16 ans fonctionnent tout au long de la semaine et accueillent de 8 à 12 enfants selon les activités menées.

Nous vous les rappelons :

LUNDI : Activités manuelles de 17 h à 18 h 30 (selon l'âge)

MERCREDI : Théâtre de 14 h à 15 h
Chant de 11 h 30 à 12 h
Cuisine de 16 h à 17 h

JEUDI : Journal de 17 h à 18 h

Il n'est pas trop tard pour vous joindre à nous en venant directement aux activités ou en vous renseignant auprès de Pascale Jacquemin à l'école maternelle. Nous insistons sur le fait que tous les enfants ayant moins de 16 ans et habitant à La Bouille peuvent assister aux ateliers en s'acquittant de la cotisation de 30,00 F.

L'ILE MATERNELLE

Pourquoi "île" ?

Tous simplement parce que nous vivons différemment à l'école maternelle que dans les écoles primaires, collèges, lycées... Que nous nous ouvrons sur le monde extérieur, sur le large... et que "chez nous", à l'école maternelle, nous sommes enfants avant d'être élèves.

Un peu d'histoire

Tout a commencé par les salles d'asiles qui faisaient plutôt office de garderie. Puis le système s'est organisé et l'école maternelle est née. Peu à peu, les effectifs ont diminué et cela a permis qu'un système plus éducatif que social se dessine.

Enfant avant élève

L'école maternelle, même si elle porte le nom d'école, n'a pas vocation de former des écoliers avant l'heure (comme le souhaiteraient pourtant beaucoup de parents) : loin de nous l'idée de transformer nos chères têtes blondes en génies précoces ! Pour nous, l'école maternelle est une école à habiter où l'enfant reste enfant dans un milieu de vie particulier ; une île ouverte à tous vents (culturels...), où il peut mener ses propres expériences avec un minimum de contraintes. Nous mettons là le doigt sur un point important : c'est en menant sa propre conduite inventive que l'enfant apprend. Cela ne veut surtout pas dire que l'enfant fait ce qu'il veut. Ecole veut dire groupe, et groupe veut dire organisation. Pour que ce monde puisse fonctionner, il est régi par des lois que chacun se doit de respecter et que les enfants, d'ailleurs, se font forts de respecter. Un enfant intégré au groupe est un enfant capable d'accepter cette vie de groupe.

Quelle est la place de l'adulte ?

Il régule le groupe tout en mettant à la disposition des enfants ses connaissances et des techniques. Il se donne des objectifs dont les principaux sont d'ouvrir les enfants au monde et donc de leur donner le goût de la culture (telle qu'elle soit).

Dans la pratique, cela veut dire que nous menons des activités très diversifiées afin de nous approcher le plus possible des objectifs que nous nous fixons.

Quelles sont ces activités ?

Cela va du graphisme, qui est un apprentissage de l'écriture grâce à des techniques les plus variées possibles, à la motricité, en passant par la mathématique (qui n'est pas seulement apprendre à compter), la peinture, la musique, la technologie, etc...

Tout cela en alternant les activités en groupes ou individuelles.

Et à la BOUILLE ?

Nous essayons de mettre en place des activités multiples, nous ouvrons les portes de l'école autant qu'il est possible afin que le vent du large y entre. Quelquefois cela souffle bien et d'autres fois un peu moins mais dans l'ensemble le navire navigue plutôt bien.

Concrètement, cela signifie d'abord 51 enfants de 3 à 6 ans répartis en 3 sections : les petits, les moyens et les grands comme on dit à l'école maternelle. Pas mal pour un petit village comme le nôtre ; 3 sections sur 2 classes.

Depuis la rentrée de 1989, l'école maternelle fonctionne à part de l'école primaire avec sa propre direction. Cela signifie un fonctionnement et une organisation plus souples et donc une meilleure qualité de l'enseignement.

Voici les quelques événements qui ont ponctué ou vont ponctuer l'année scolaire :

Déc 1989 : Venue du Père Noël
Fév 1990 : Spectacle de marionnettes
Mars 1990 : Carnaval dans les rues de la Bouille
Mai 1990 : Repas à l'école préparé par les enfants
10 Juin 1990 : kermesse de l'école
29 Juin 1990 : spectacle présenté par les enfants.

Pour l'année prochaine, nous souhaitons développer cette ouverture de l'école sur l'extérieur, c'est pourquoi nous en profitons pour lancer un appel : vous vous intéressez à l'école, aux enfants ; vous vous intéressez au travail du bois, à la musique, la photo, ... et vous avez un peu de temps disponible... Alors n'hésitez pas à nous contacter à l'école maternelle, allée des Saules ou par téléphone au 35.18.08.11. N'oubliez pas, c'est l'expérience du grand large qui forme les bons navigateurs.

Pascal JACQUEMIN.

L'Association LA BOUILLOTTE et le CENTRE DE LOISIRS DE JUMIEGES

proposent 2 stages d'une semaine
en camping pour les enfants
de La Bouille.

1ère semaine :

du lundi 9 au Vendredi 13 Juillet
(sous réserve)

ENFANTS DE 8 A 10 ANS

Une semaine en camping à la ferme
dans les environs d'Yville/Seine
Activités à caractère sportif
et d'expression (marionnette, tir à l'arc,
poney, découverte de la ferme...)

2ème semaine :

du lundi 16 au Vendredi 20 Juillet
(sous réserve)

ENFANTS DE 10 à 14 ANS

Une semaine en camping
dans les environs de Pont Audemer.
Activités sportives et de plein air
pour grimper, pagayer et découvrir
des sports collectifs
(il est conseillé de savoir nager).

Votre participation financière
serait de 450,00 F par enfant

Toutes ces activités sont encadrées par
des moniteurs diplômés d'Etat.

pour tous renseignements :
Joël NOUVEL : Allée des Saules
Daniel LEMARIEY : 35.18.04.51

Kermesse 10 JUIN 1990

L'école maternelle et l'école primaire
organisent une kermesse
le Dimanche 10 Juin :

Le matin, un défilé de vélos fleuris aura lieu !

Le midi, un repas " brochettes " est prévu,
puis l'après midi, les stands vous
accueilleront.

Venez nombreux...

Les Institutrices

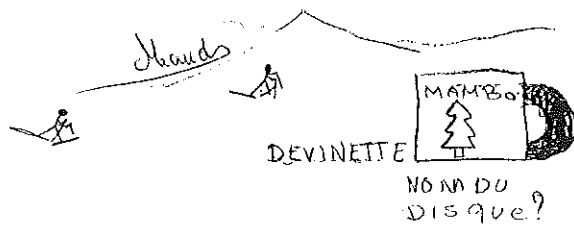


Chers parents?

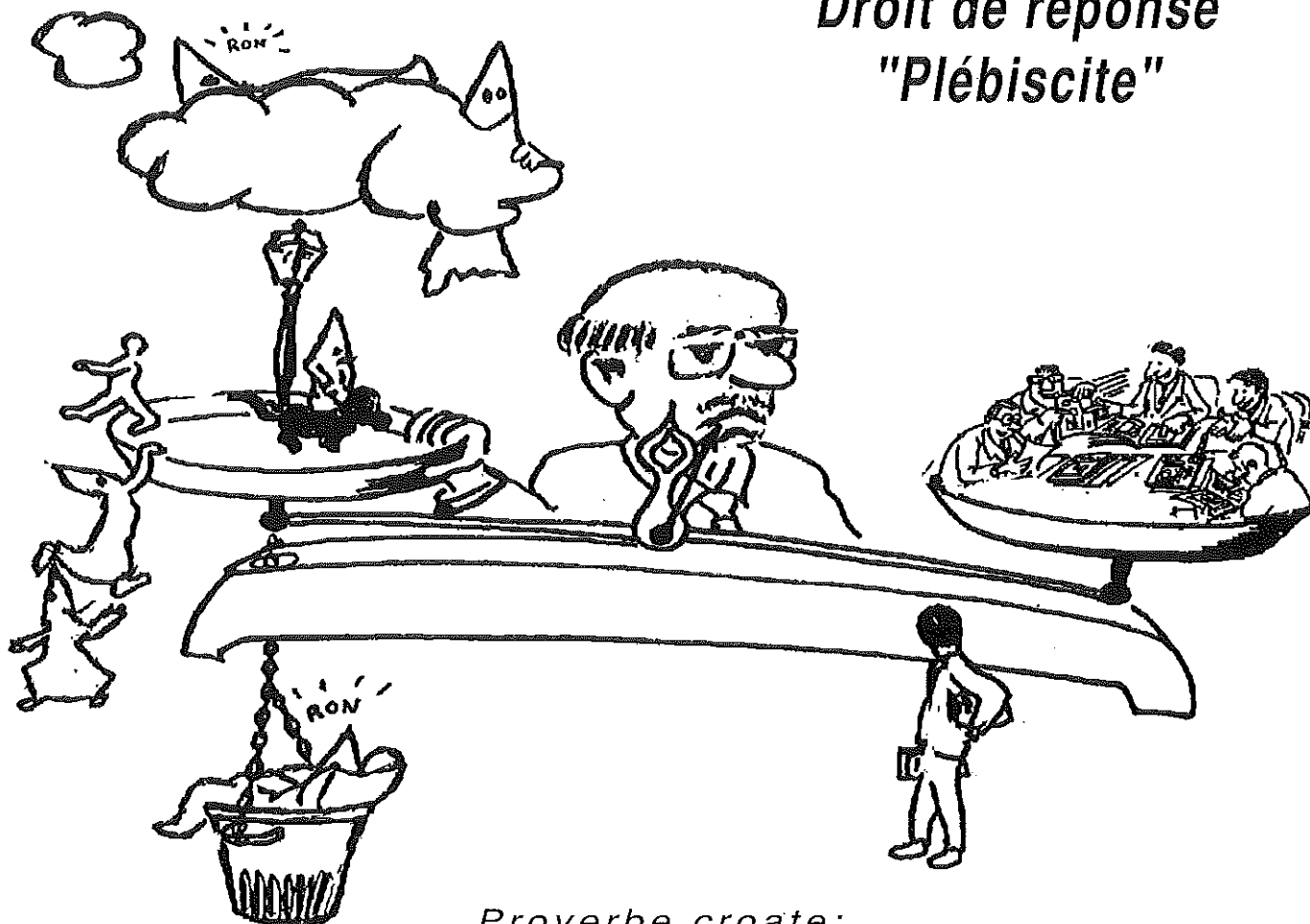
15/01
Océanes

Aujourd'hui, malheureusement, nous changeons de station; je ne comprends pas les portes étaient bonnes et les moniteurs gentils. Enfin tant pis - Hier, nous avons fait des achats j'ai acheté :
- un écurauille, un petit savon et un écusson -
J'ai acheté aussi quelques timbres et trois cartes postales. Hier nous avons vu un diaporama accompagné d'une musique très bien à part l'opéra. Demain nous allons visiter une fromagerie et jeudi nous allons visiter une Bergerie et aujourd'hui un monsieur vient nous montrer un ensemble de cartes postales sur bois. Je vais peut-être en acheter une mais je vais attendre voir le prix. Je vais vous laisser -

Grosses Bises



Droit de réponse "Plébiscite"



Proverbe croate:

C'est çui qui l'dit qu'y est....nananère....

DERNIERE MINUTE.....DERNIERE MINUTE.....DERNIERE MINU

La sécurité face au perré.

- La pétition, que nous avons présentée au dernier Conseil Municipal a recueilli une centaine de signatures.
- Aujourd'hui, nous pouvons rassurer les parents, car une glissière de sécurité va être installée prochainement.
- De plus, son installation sera gratuite, le financement étant assuré par le département (une économie pour notre village de plus de 60 000 F.)

E.L.

La troisième classe...une réalité

Une lettre incitant les parents à inscrire leurs enfants est arrivée dans votre boîte aux lettres. Nous sommes satisfaits que l'intervention des parents d'élèves et des institutrices accompagnés de M. NOUVEL ait permis que cette lettre voit le jour.

Inscrivez vos enfants dès que possible auprès de la Directrice de l'école primaire, Madame LARCHEVEQUE pour qu'à la prochaine rentrée scolaire, l'opportunité qui nous est offerte devienne réalité.

... LA BOUILLE ... AUTREFOIS .

III. LES ECUMEURS DE MER

A bord de leur navire, la Magdeleine, victorieux les "écumeurs de mer" avaient, pour leur début, réussi dans leur entreprise... et revenaient à leur port d'attache : La Bouille. Mais arrivés au Havre de Grâce, leur désappointement fut grand ; ils furent incarcérés à la requête de l'Empereur Charles d'Autriche et de Philippe d'Autriche, prince des Espagnes, propriétaires du navire déprédé en mer par Dubuisson et ses compagnons.

BANNIS DU ROYAUME

Un long procès s'ensuivit d'abord devant l'Administration et, à dix ans de là, le Parlement rendit un arrêt qui déclarait Dubuisson, capitaine de la Magdeleine et les pilotes du dit navire, convaincus d'avoir déprédé, en temps de paix, le navire appartenant aux dits Charles et Philippe, prononçant leur bannissement du royaume et la confiscation de tous leurs biens!

Ainsi finit Dubuisson ; mais si son équipée dut servir d'avertissement à ceux de ses compatriotes que le métier d'écumeur des mers aurait pu tenter, elle ne diminua pas, parmi les habitants de La Bouille, ce goût des excursions lointaines ; au contraire, le nombre de navires s'y augmenta de plus en plus et sans qu'il soit besoin de parcourir tout le 16ème siècle pour s'en faire une idée, il suffit de prendre au hasard une année, 1560, par exemple et l'on y trouve, prenant la mer :

- le capitaine Auzeraye, commandant le navire La Gentille, du port de 20 tonneaux, armé pour Terre Neuve,
- Jean Houzard avec le petit Charles (100 tonneaux) part pour le Brésil,
- Richard et Pierre Buisson, commandant la Notre-Dame de 80 tonneaux, appareillent pour Terre Neuve,
- Marin Deshayes, maître après Dieu, de la Polyne, de 70 tonneaux se dirige aussi vers Terre Neuve,
- enfin le Marie, de 60 tonneaux, part pour la Côte de Guinée sous le commandement de Thomas Houzard, son patron.

ROUEN, UNE RICHE CITE

A s'en tenir à ces quelques exemples, on peut déjà apprécier l'importance du petit port de La Bouille à cette époque et le progrès réalisé dans l'art de la navigation.

Ce progrès se soutint jusqu'à la fin du 16ème siècle, c'est-à-dire au moment où la simple batellerie reprit le dessus, comme on le verra bientôt.

Tandis que les marins de La Bouille se livraient aux opérations lointaines, les autres ports de notre contrée, petits ou grands, n'étaient point restés inactifs ; de partout, en grand nombre, des navires s'élançaient vers ces côtes nouvellement connues du Brésil, les pierreries, l'or, les riches fourrures, les oiseaux rares, les plumes, le sucre, les hommes même... La ville de Rouen, centre de ces opérations fût rapidement devenue l'une des plus riches cités du royaume si des calamités de tout genre n'étaient venues fondre sur elle au moment le plus favorisé pour son commerce et pour son industrie.

LES BATEAUX BOUILLAIS

L'activité des affaires avait produit dans la batellerie une véritable révolution ; en peu d'années elle avait pu tripler son matériel et La Bouille fut celui de tous les petits ports qui profita le plus de ces circonstances heureuses. Pour répondre aux nécessités du commerce et faciliter les relations entre Rouen et la Basse Normandie, on commença par établir un service à peu près régulier de La Bouille à Rouen ; huit bateaux furent spécialement désignés pour ce service et parce qu'ils ne pouvaient en entreprendre un autre, on les appela les Bateaux Bouillais.

Cette appellation avait encore une autre cause. Les Bouillais apportaient à Rouen voyageurs et marchandises, mais ils devaient s'en retourner à vide, à moins de conventions contraires avec les maîtres de la corporation des bateliers de Rouen dont ils se trouvaient, pour ainsi dire tributaires. Mais s'ils dépendaient en ce point des bateliers de Rouen, ils dépendaient bien plus encore du Vicomte de l'eau et du Baron de Mauny, maîtres, chacun dans sa limite, de l'eau de la rivière de Seine. Ils payaient au seigneur de Mauny le droit de travers et de port à La Bouille, et au vicomte de l'Eau un autre droit de navigation sur le fleuve de La Bouille à Rouen et de Rouen à La Bouille.

Malgré toutes ces entraves, les bouillais prospéraient à l'abri de la protection du Baron de Mauny et du Vicomte de l'Eau, intéressés l'un et l'autre à leur succès.

UN PRIVILEGE

Il existait au port de Rouen, depuis l'année 1565, un bateau qu'on aurait pu appeler le Rouennais, par opposition aux bouillais puisque ce bateau n'avait droit de porter jusqu'à La Bouille que des voyageurs et des marchandises, sans pouvoir en rapporter. Comme les bateaux bouillais et mieux qu'eux encore, le bateau rouennais prospérait ; mais cette prospérité même lui créa des envieux et finit par lui être fatale. Le privilège était le rêve de tous ceux qui tenaient à profiter seuls d'une industrie quelconque ; on pouvait l'obtenir de l'Etat, soit à titre de récompense pour services rendus, soit moyennant finance. Le roi accordait ainsi des privilèges de vingt, trente et même de cinquante ans ; c'était en quelque sorte un brevet d'invention ... mais le titre d'inventeur n'était pas nécessaire pour l'obtention d'un privilège.

Or, ce fut par un privilège que l'on essaya d'abattre le bateau rouennais : une femme, veuve de Robert Langlois, en son vivant marchand à Rouen, se prévalant de ce que son mari avait été tué en 1574 et que les marchandises qu'il avait sur mer avaient été pillées près de La Rochelle par les pirates et écumeurs de mer, demanda au bureau des finances de Rouen, le 9 mars 1588 "pour l'indemniser de la perte de son mari et de ses marchandises l'autorisation de mettre sur la rivière de Seine les bateaux qui seront nécessaires pour porter, conduire, mener et ramener les personnes et marchandises de la ville de Rouen qui se présenteront jusqu'au lieu de La Bouille distant de Rouen de cinq à six lieues"...

IV. POUR MENER ET RAMENER

La Veuve de Robert Langlois, en 1574, veut obtenir du bureau des finances de Rouen le droit de mettre des bateaux sur la Seine pour mener et ramener personnes et marchandises de La Bouille à Rouen et retour "à la condition qu'elle sera tenue et ses successeurs faire précisément partir sur les neuf heures du matin ou autre heure propre et commode, comme d'ancienneté on avait coutume, dont elle et ses successeurs pourront prendre pour cent 12 deniers et pour chaque personne autant, à la charge de payer chacun an, au domaine de sa majesté, la somme de quatre livres de rente et que défenses seront faites à tous marinières et autres personnes de mettre bateaux à cet effet sur la rivière, de prendre ni charger gens ni marchandises pour mener ni ramener aux dits-lieux de La Bouille et de Rouen, sinon par ses facteurs et serviteurs,

à peine de confiscation des dits bateaux et marchandises" (Palais de Justice de Rouen, arrêt du 9 mars 1588).

UN BATEAU PRIVILEGIE

Malgré les titres qu'elle faisait valoir et l'offre de payer une rente de quatre livres au roi, la veuve LANGLOIS ne réussit point dans sa demande ; le bureau des finances émit l'avis que le passage de Rouen à La Bouille devait demeurer, comme de toute ancienneté, tant "à cause du peu de profit qu'en recevrait sa Majesté, que pour le préjudice qu'en recevrait le public en sa liberté."

C'était fort bien pensé ; mais l'idée d'un bateau de Bouille, privilégié, lancée par la veuve, devait faire son chemin tôt ou tard. D'ailleurs, l'année 1588 était loin d'être favorable à une nouvelle organisation de la batellerie : depuis longtemps déjà le brigandage qui s'exerçait aux environs de Rouen et surtout vers Moulineaux et Couronne, s'était encore fortifié et se pratiquait de nuit et de jour sur les chemins, contre les voyageurs qui avaient l'imprudence de s'y aventurer. Aussi n'y envoyait on guère maintenant ; piétons et cavaliers s'embarquaient pour éviter de dangereuses rencontres. Il ne faut donc pas s'étonner si

les huit bateaux bouillais et le bateau rouennais de Dieppedalle, ne suffirent plus, la veuve LANGLOIS crut le moment venu de créer un nouveau service. Mais à la faveur des troubles de la Ligue, à Rouen, opposant catholiques et protestants, un brigandage bien autrement audacieux s'était levé ; ce n'était plus seulement la nuit et dans les lieux isolés que ces misérables se montraient, c'était maintenant au grand jour et par bandes armées qu'ils marchaient ; et puisque les voyageurs ne fréquentaient plus ni les bois, ni les chemins, ils allaient les chercher sur la rivière.

UNE EPOQUE TROUBLEE

On vit de ces bandes se présenter sur le chemin de halage, arrêter le conducteur et les chevaux, attirer le bateau vers la rive,

s'y élançant l'arme au poing et faire main basse sur tout ce qui s'y trouvait. Ce fut surtout en 1592, après la levée du siège mis devant Rouen par Henri IV que ces grands excès se produisirent.

Ce fut bien pire encore, à deux ans de là quand, après la paix, le Parlement royaliste eut repris son siège à Rouen. Les soldats licenciés de part et d'autre, s'étant rendus dans les campagnes, y commettaient de tels excès que la justice criminelle dut essayer de les réprimer et comme s'était surtout les bateaux allant et revenant de La Bouille qui étaient les plus souvent attaqués, le Parlement rendit, à la date du 13 juillet 1594, un arrêt ainsi conçu :

"Pour obvier aux voleries et rançonnements qui se commettent sur la rivière de Seine, la Cour ordonne qu'il sera informé

conduit et mené par six personnes avec pareilles armes et règlement.

Les quatre autres bateaux de La Bouille, ainsi que tous bateaux et barquettes estant sur la rivière seront amenés aux quais de cette ville."

PRIVILEGE ACCORDE

En révélant un fait de mœurs assez curieux, l'arrêt fait en même temps connaître l'état vrai du service des bateaux de transport de Rouen à La Bouille en 1594 : huit bateaux bouillais et un bateau rouennais ; mais le bateau de La Bouille n'existait pas encore.

L'idée de privilège avait fait son chemin et, malgré les désordres de 1594, un sieur Loys Legentil, bourgeois de Rouen, s'en empara ; mais, instruit par l'échec de la

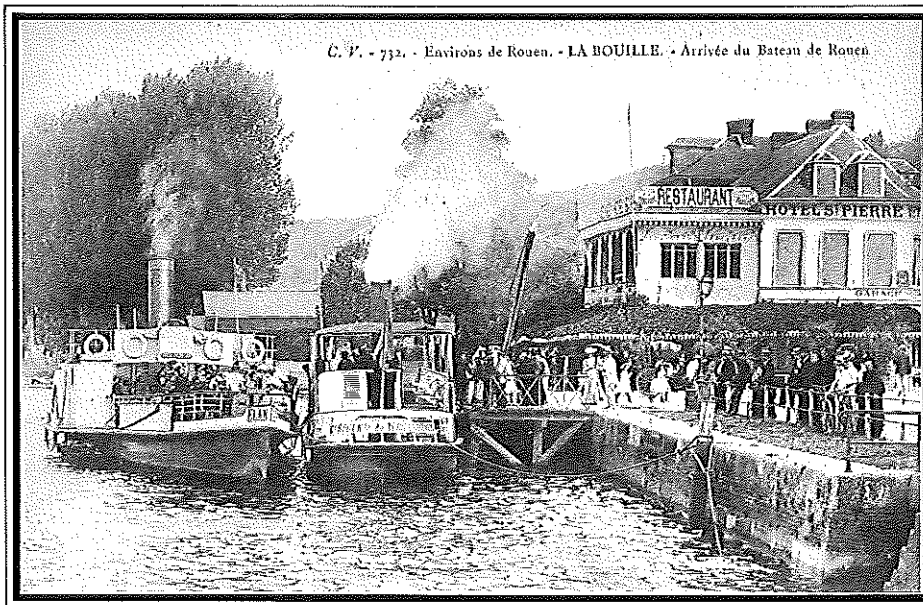
Veuve LANGLOIS, il évita le bureau des finances en s'adressant directement au roi et il en obtint en 1595 des lettres patentes qui lui conféraient le privilège et la maîtrise du bateau de La Bouille.

C'était la mort du bateau rouennais et la ruine de Dieppedalle qui l'exploitait depuis plus de trente ans. Pour éviter ce coup fatal, il s'adressa au Parlement et forma opposition au privi-

lège de Legentil ; on plaida sur cette opposition ; mais, en fin de compte, après deux années de procédure, Dieppedalle fut sacrifié et la Cour enregistra les lettres patentes, le 24 avril 1597 et renvoya Legentil devant le bailli de Rouen pour y prêter serment et recevoir un règlement de service.

*Tiré de Glanes de Gosselin
Y. FACHE*

Lectrices, lecteurs, dans notre prochain numéro, nous poursuivrons notre promenade dans le passé.



C. P. - 732. - Environs de Rouen. - LA BOUILLE. - Arrivée du Bateau de Rouen

contre les voleurs divaguant par la dite rivière, les recéleurs et adhérents ; Ordonne que des huit bateaux étant à La Bouille, il en sera choisi quatre des meilleurs et des mieux équipés pour la voiture et passage ordinaire du dit lieu La Bouille à Rouen ; que chacun d'eux sera conduit par quatre bateliers pris parmi les seize qui étaient préposés aux huit bateaux, avec deux soldats, deux picquiers et deux hallebardiers, pour servir aux passagers à résister aux dits voleurs.

Et en cette considération, permet aux dits quatre bateliers prendre pour le port et voiture de chaque personne sans charge, deux solz (sous). Et s'il y a charge, quatre solz, compris la personne.

Et quant au bateau passager de Bouille estant de ceste ville de Rouen, il sera

GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

<i>Nature de la pièce désirée</i>	<i>Où s'adresser ?</i>	<i>Pièces à fournir</i>	<i>Coût (1)</i>	<i>Mode de règlement</i>
Passeport (valable 5 ans)	<i>A la Mairie</i> Délai de délivrance : 10 à 12 jours	Carte d'identité ou passeport + 1 justificatif de domicile + 2 photos récentes identiques	350 frs.	<i>A régler à la Préfecture en retirant le passeport</i>
Duplicata du livret de famille	<i>A la Mairie</i> du lieu de mariage	Déclaration de perte ou en cas de divorce	Gratuit	<i>Joindre une enveloppe affranchie au tarif lettre de : 50 g.</i>
Carte d'électeur (inscription sur les listes électorales de la commune)	<i>A la Mairie</i> du domicile toute l'année	Extrait de naissance ou livret de famille ou carte d'identité + justification de domicile	Gratuit	
Copie conforme	<i>A la Mairie</i> du domicile	Présenter original et copie	Gratuit	
Légalisation de signature	<i>A la Mairie</i> du domicile	Signature à faire à la Mairie	Gratuit	
Permis de chasser	Délivré par la <i>Préfecture</i>	Imprimé à retirer à la Mairie	44 frs.	
Visa du permis de chasser	Délivré <i>A la Mairie</i>	Attestation d'assurance Timbre Fédéral de chasse	<i>Variable selon les départements</i>	
Extrait de naissance	<i>A la Mairie</i> du lieu de naissance	Nom, Prénoms, date de naissance	Gratuit	
Extrait de mariage	<i>A la Mairie</i> du lieu de mariage	Nom, Prénoms, date de mariage	Gratuit	<i>Joindre enveloppe affranchie</i>
Extrait de décès	<i>A la Mairie</i> du lieu de décès	Nom, Prénoms, dates de naissance et de décès	Gratuit	<i>Joindre enveloppe affranchie</i>
Fiche d'Etat civil et de nationalité Française	<i>A la Mairie</i> du domicile	Livret de famille ou extrait de naissance et carte nationale d'identité	Gratuit	
Casier judiciaire	<i>Ministère de la Justice</i> Casier Judiciaire 44079 NANTES Cédex	Envoyer fiche d'état civil et une enveloppe timbrée	Gratuit	
Certificat de nationalité	Au Greffe du tribunal d'instance de l'arrondissement	Pièce prouvant la nationalité + livret de famille	Gratuit	
Carte d'identité (valable 10 ans)	<i>A la Mairie</i> Délai de délivrance : 10 à 12 jours	2 photos récentes et identiques, 1 timbre fiscal à 115 frs., livret de famille ou extrait de naissance (même pour renouvellement) + 2 justificatifs de domicile	1 timbre fiscal à 115 frs.	
Autorisation de sortie du territoire métropolitain pour les mineurs	<i>A la Mairie</i> du domicile au moins 24 h. à l'avance	Livret de famille présenté obligatoirement par le père ou la mère du mineur	Gratuit	
Déclaration de naissance	<i>A la Mairie</i> du lieu de naissance dans le délai de 3 jours ouvrables qui suivent le jour de la naissance	Certificat du docteur ou de la sage-femme. Livret de famille ou carte d'identité		
Déclaration de décès	<i>A la Mairie</i> du lieu de décès dans les 24 h.	Certificat médical, livret de famille ou carte d'identité		
Publication de mariage	<i>A la Mairie</i> 1 mois avant la date du mariage	Extrait d'acte de naissance des futurs époux + certificats médicaux (pour les étrangers, se renseigner à la Mairie)		
Certificat d'hérédité	1/ <i>au-dessous de 10 000 F.</i> à la Mairie du lieu de décès, du domicile du défunt où du domicile de l'un des héritiers 2/ <i>au-dessus de 10 000 F.</i> au Juge d'instance ou au Notaire	Livret de famille du défunt et deux témoins	Gratuit	
Examen des demandes de permis de construire par l'architecte conseil	<i>A la Mairie</i>	Dossier de la construction	Gratuit	
Recensement militaire des jeunes gens atteignant 18 ans dans l'année	Dès la 17ème année : se renseigner à la Mairie pour connaître la période de recensement militaire	Livret de famille		

(1) Ces tarifs peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année